

# Raoult mort de rire devant les gesticulations du Conseil de l'ordre : que de la com !

écrit par Monique B | 6 octobre 2024





C'est par [un tweet](#) de Nicolas Berrod que le Pr. Didier Raoult et son avocat Me Di Vizio prenaient connaissance de la décision de la Chambre Disciplinaire de l'Ordre des Médecins : « *une suspension de deux ans* ».

À ce jour, le Pr. Raoult déplore **n'avoir toujours pas reçu une copie de la décision et l'avoir appris par voix de presse**. Dans ce debriefing, le Pr Raoult commente les contours de cette sanction, et remet les pendules à l'heure sur « *l'absence de sérieux de ce groupe d'individus qui pensent avoir du pouvoir* ». **Cela rappelle le Pétainisme et les tristes, et sombres heures de notre histoire.**

Voir la video sur France soir

<https://www.francesoir.fr/videos-les-debriefings/pr-raoult-comment-prendre-au-serieux-une-decision-qui-intervient-alors-que>

En fin de journée hier, Me Di Vizio obtenait une copie de la décision, [qu'il commentait dans une vidéo sur X](#) : « La décision concernant [@raoult\\_didiern](#) n'est pas si mal à y réfléchir » : « **Didier Raoult n'aurait pas fait courir de**

risque à ses patients en les traitant avec de l'hydroxychloroquine contre la covid-19 et la seule chose qu'on lui reproche, c'est de ne pas avoir soutenu la politique gouvernementale».

La décision concernant [@raoult\\_didier](#) n'est pas si mal à y réfléchir ! Mon analyse en 8 mn . J'ai eu la décision entre les mains et c'est pas inintéressant [pic.twitter.com/qov4970ZWw](https://pic.twitter.com/qov4970ZWw)

– Fabrice Di Vizio (@DIVIZI01) [October 3, 2024](#)

## Huit ministres de la Santé, des menaces, des sanctions

La médiocrité des décisions prises par huit ministres de la Santé qui se succédèrent, commettant erreurs sur erreurs, culmine avec les menaces effectuées par François Braun.

Alors ministre de la Santé, ce médecin avait menacé de sanctions les Professeurs de l'IHU méditerranée (IHUM) qui avaient publié l'étude rétrospective sur les 30 423 patients pris en charge à l'APHM (Assistance Publique Hôpitaux de Marseille). L'IHUM étant le centre spécialisé et mondialement reconnu en maladies infectieuses de l'APHM.

Cette étude sera retirée par les auteurs avant [d'être republiée par le Pr. Philippe Brouqui et al. en octobre 2023, confirmant l'efficacité de l'hydroxychloroquine](#). Une réanalyse de ces données par un groupe de scientifiques indépendants, Lounnas et al, améliorera même les résultats obtenus : **ce traitement réduit le risque d'hospitalisation et de mort de 58 %**. En septembre 2024, une [autre étude publiée](#) dans PLOS et signée par le très respecté Pr Nick White **confirmait aussi l'efficacité de l'hydroxychloroquine**.

La thèse (1989) de François Braun portait sur « les intoxications aiguës à la chloroquine ». Publiée par le Pr

Raoult alors que l'université de Nancy ne la retrouvait pas, François Braun autorisera France-Soir à la publier : « *cette thèse est ancienne, ce qui explique peut-être pourquoi elle n'est pas sur internet (merci de l'avoir scannée). Aucune objection à sa publication.* » La thèse établissait les doses toxiques de chloroquine et permet de conclure qu'aux doses d'hydroxychloroquine prescrite par l'IHUM et le Pr. Raoult, il n'y avait pas de risque pour les patients.

## LES INTOXICATIONS AIGUES A LA CHLOROQUINE

(à propos de 23 observations)



THESE

présentée et soutenue publiquement le 23 juin 1989

pour obtenir le grade de

DOCTEUR EN MEDECINE

par

**François BRAUN**

né le 24 août 1962 à Belfort (Territoire de Belfort)

Cependant, *France-Soir* posa d'autres questions à l'ancien ministre : « ***Vous avez étudié la chloroquine en profondeur. Lorsque les doses en HCQ ont été publiées sur les études Recovery et Discovery, avez-vous alerté sur la toxicité des dosages ? Et leur létalité ?*** » Quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre que le médecin « ***avoue ne pas avoir lu les protocoles des études*** » **mais seulement** « *en avoir localement discuté avec les réanimateurs* » pour conclure que

*« la chloroquine n'a pas été utilisée / risques potentiels et l'absence de signe d'efficacité. »*

Bonjour,

cette thèse est ancienne ce qui explique peut-être pourquoi elle n'est pas sur internet (merci de l'avoir scannée).

Aucune objection à sa publication.

Etatnt « au front » pendant la crise j'avoue n'avoir pas lu les protocoles des études mais nous en avons localement discuté avec les réanimateurs et la chloroquine n'a pas été utilisée / risques potentiels et l'absence de signe d'efficacité.

Cordialement,

Docteur Francois Braun

Praticien Hospitalier Urgentiste

Ancien Ministre

Et la surprise sera renforcée par ses réponses suivantes. L'ancien ministre explique *« ne pas avoir été au courant en tant que ministre »* de la réalisation l'étude frauduleuse rétractée Pradelle et al. parue le 2 janvier 2024 qui déclarait trompeusement que 16 990 décès auraient été causés par l'hydroxychloroquine dans six pays. **À la question, avez-vous été surpris par ce résultat, il répond par un simple « non ».** **N'est-ce pas étonnant pour un ministre qui a fait sa thèse sur la chloroquine et qui connaît donc le profil de sécurité du médicament ?**

En creusant plus loin, F. Braun confirme que *« pour tous ses confrères réanimateurs, il y a une absence de preuve sur l'efficacité de la Chlorassent (ndlr: écrit comme cela dans la réponse), dans ce que nous avons »*. Alors ministre, il n'avait ni lu les protocoles ni pris connaissance de l'étude Lounnas et al. sur les 30 423 patients soignés à l'IHUM : *« je ne connais pas cette étude et il faudrait la lire avec attention (ce n'est pas le NEJM) »* et il ajoute sans avancer de preuve ni de fait dans un argument d'autorité : *« mais **dire rétrospectivement** que ce n'était pas dangereux ne justifie pas de faire des études sans respecter les protocoles et procédures ... »*.

Cela apporte de l'eau au moulin du Pr. Didier Raoult inquiet de la médiocrité qui s'est installée dans les décisions sur les politiques sanitaires publiques, confirmant ainsi que « *la décision du conseil de l'ordre n'est que de la com* » par des administratifs qui avant étaient des bénévoles.

**(1)** Nicolas Berrod est journaliste au Parisien, qui semble avoir depuis longtemps rangé aux oubliettes les devoirs que lui impose la charte de déontologie des journalistes, n'en est pas à son coup d'essai de pollution informationnelle. Depuis la crise covid, il s'est illustré à de nombreuses reprises par ses tweets partisans en soutien de la politique sanitaire du gouvernement qui défient les données de la science, instrumentalisant des études biaisées sans y apporter aucune critique contribuant ainsi à la désinformation du public. Absence de respect de la vérité, de la vérification d'information, confusion entre le métier de journaliste et propagande.

<https://www.francesoir.fr/videos-les-debriefings/pr-raoult-comment-prendre-au-serieux-une-decision-qui-intervient-alors-que>